

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240625-lmc138621-AI-1-1
Date de télétransmission :	25 juin 2024
Date de réception :	25 juin 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	25 juin 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0520 portant sur la tarification de la régie de recettes du parking Silo

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 30 juillet 2002 instituant une régie de recettes pour la gestion du parking SILO, modifié par arrêtés du 4 octobre 2002, 3 décembre 2003, 16 juillet 2015, 26 novembre 2019, 2 avril 2020 et du 13 janvier 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : à l'occasion de la cérémonie organisée en l'honneur des lauréats du Baccalauréat et du Brevet des Collèges, le parking Silo sera ouvert à titre gratuit le jeudi 11 juillet et vendredi 12 juillet 2024 de 17h00 à 22h00 pour toute personne présentant un ticket de stationnement gratuit émanant du Département.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 25 juin 2024

Pour le Président et par délégation,
L'adjoint au chef du service du budget, de la
programmation et de la qualité de gestion

Jean-Marc TUFFERY